Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20261105-2026_120B-DE

COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2026

Date de la convocation : 29/10/2026
Date d'affichage : 29/10//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le cinq novembre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David		Excusé	JEGAT Anne
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine	X		
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas		Excusé	PERIES Jean-Philippe	MAUGER Antoine	X		
DELAFOULHOUZE Yann	X			MONCHAL Pierre	X		
D'HEROUVILLE Isabelle		Excusée	AUBRY Jean-Pierre	MONNIN Eric		Excusé	BLANCKAERT Sylvie
DUPRIEU Marie		Excusée	FOREST Dany	MONTIEGE Aude		Excusée	CHAIZE Catherine
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent		Excusé	QUEMERAIS Elisabeth	RUELLAN Yoann		Excusé	PARENT Christophe
GUYOT Philippe	X			THEN Charlène	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	21	8	29

Délibération N° 120 du 5 novembre 2026 – Famille - Convention d'objectifs et de financement au fonctionnement de la ludothèque avec la CAF du Morbihan

Rapporteur : Catherine CHAIZE

Vu l'avis de la commission famille enfance jeunesse en date du 20 octobre 2026 ;

Un partenariat avec l'association « Arradon Familles » avait permis en 2018 de créer une section du type « ludothèque » au sein de la médiathèque, avec animation et prêt de jeux aux écoles, ALSH et EHPAD. Depuis septembre 2022, une expérimentation a été menée afin d'élargir le prêt de jeux au grand public. Au regard du bilan encourageant de cette démarche, des travaux de réaménagement de la médiathèque ont été réalisés en 2025 pour créer un espace dédié à la ludothèque et pérenniser cette activité.

Selon les élémentaires réglementaires de la CAF : « La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité. Elles

arradon.com

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20261105-2026_120B-DE

inscrivent leur action en partenariat et complémentarité avec les crèches, les accueils de loisirs, les écoles et les acteurs du soutien à la parentalité (…). »

La commune d'Arradon a signé une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Morbihan pour la période contractuelle de 2026-2030 qui vise notamment à renforcer et à coordonner les services proposés aux familles sur le territoire.

Dans ce cadre, la ludothèque constitue un équipement contribuant pleinement aux objectifs de la CTG, en favorisant l'accès au jeu pour tous, les échanges entre générations, le lien parents-enfants et le développement des compétences sociales. Elle participe également à la complémentarité des actions menées par les différents acteurs éducatifs du territoire.

Afin de pérenniser cette offre et de poursuivre son développement, la commune souhaite mobiliser le soutien financier de la CAF au titre du bonus territoire CTG. Cette aide au fonctionnement permettrait de soutenir durablement l'activité de la ludothèque et de contribuer au financement du service proposé aux habitants. Son montant est calculé sur la base des heures réelles d'ouverture au public, selon un barème forfaitaire national, fixé à 10 € par heure d'ouverture en 2026.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement de la ludothèque avec la CAF;

- Autoriser Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon GOLFE DU MORBIHAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 10 novembre 2026, le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.